



Vous souhaitez formuler une réclamation à propos de votre séjour en hospitalisation de jour ou en hospitalisation complète

Parlez-en, en priorité, au cadre de santé ou au médecin du service

En fonction de la nature de votre réclamation, vous pouvez rencontrer :

✚ Le médiateur médical et son suppléant : *Nommés par la conférence médicale d'établissement*

D^r Brice LAVRARD, *Médecin Chef d'Établissement et président de la CME*

Tél : 01 45 10 80 80

D^r Gauthier BESSON, *Médecin Coordonnateur S^{co} d'Hospitalisation Complète*

✚ Le médiateur non médical et son suppléant : *Nommés par le directeur général*

Caroline VOIRY, *Cadre rééducateur*

Tél : 01 45 10 80 80

Sandrine CRÉMOUX, *DRH*

✚ Les représentants des usagers : *Nommés par le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) et siégeant à la Commission Des Usagers (CDU)*



M^{me} Annie PÉLISSIER
Association ARGOS 2001



M. Bruno WOZNIAK
Association des
Paralysés de France (APF)



M. Germain BÉTAULAT
Association Française pour la
Protection des Personnes
Handicapées (AFPPA)



M^{me} Catherine ORY
Association de Défense
et d'Études des Personnes
Amputées (ADEPA)

Comment contacter les représentants des usagers ?

Par courrier :

Institut Robert Merle d'Aubigné
2, rue Émilien Michaut et Lucien Rabeux
94460 Valenton

Par mail ou par téléphone :

Demander leurs coordonnées à l'accueil

Retrouvez les informations de la
Commission Des Usagers
dans le livret d'accueil qui vous a été remis
ou sur www.irma-valenton.fr

